



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 16 - Plan d'action et renouvellement de l'adhésion de la Ville de Besançon à la démarche Villes Amies des Aînés

Plan d'action et renouvellement de l'adhésion de la Ville de Besançon à la démarche Villes Amies des Aînés

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	30/11/2018	Favorable unanime

1 - La démarche mondiale Villes Amies des Aînés

Le vieillissement de la population et l'urbanisation témoignent de la réussite du développement humain au cours du siècle passé. Pourtant, les attitudes et politiques non adaptées continuent à marginaliser les aînés et à les évoquer en termes de problème et de charge pour la société. Dans ce contexte démographique, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a souhaité que les pouvoirs publics mettent en place des politiques d'incitation à l'établissement des conditions physiques et sociales donnant l'opportunité aux seniors de participer activement et de remplir leur mission de soutien à tous les niveaux de nos sociétés.

Elle a ainsi initié en 2005 le projet «Villes-amies des aînés» (VADA) visant à soutenir de telles initiatives aux niveaux national et local.

Besançon a choisi de s'engager dans cette démarche relayée par le RFVAA (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés) pour mieux prendre en compte les questions posées par le vieillissement de la population, et a adhéré dès 2011 à la démarche des Villes Amies Des Aînés.

Il s'agit donc d'adapter les politiques publiques locales à un enjeu de société incontournable en explorant toutes les thématiques de la démarche VADA pour développer les bonnes pratiques et changer le regard sur l'avancée en âge.

Cette démarche doit se construire en résonance avec les réalités du territoire et de l'organisation de l'administration en charge du projet ; elle s'appuiera certes sur le projet social municipal en direction des personnes âgées mais devra dépasser la logique d'intervention sociale pour permettre le développement d'une véritable politique transversale du vieillissement.

L'adhésion au réseau Villes Amies des Aînés est un processus progressif d'amélioration continue. En effet, la remise du certificat d'adhésion incarne l'engagement d'une ville ou d'une communauté dans une démarche ambitieuse et durable pour revisiter l'ensemble des politiques publiques sous le focus du vieillissement.

L'OMS préconise 8 axes de réflexion :

- Transport et mobilité
- Lien social et solidarité
- Autonomie, santé et services
- Culture et loisirs
- Participation citoyenne et emploi
- Espace extérieur et bâtiments
- Habitat
- Information et communication.

La méthodologie de travail est fondamentale et conditionne le maintien dans la démarche : la construction du plan d'action doit s'appuyer sur un diagnostic territorial dans une logique participative.

L'évaluation des actions mises en œuvre est également essentielle à ce cycle d'amélioration continue.

L'avancée de la démarche Besançon, Amie des Aînés

La démarche a été lancée à Besançon en 2011 (certificat d'adhésion en novembre 2011) avec la construction participative du premier plan d'action en 2012-2013.

Ce plan d'action 2014-2017 s'est organisé autour de trois axes de travail :

- Bien vivre dans ma Ville au quotidien
- Rester en lien avec les autres
- S'informer et être informé.

En 2013, Besançon avec Lyon et Dijon a été cofondatrice du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées qui représente l'OMS pour la France, le Canada et d'autres pays francophones. Ce réseau s'est fortement développé et intègre désormais plus de 120 villes et communes membres.

En 2018, après une phase de bilan et d'évaluation, Besançon s'est préparée à renouveler son adhésion à la démarche autour d'un nouveau plan d'action réalisé à partir d'un nouveau diagnostic territorial. Ce diagnostic est composé :

- d'une étude réalisée par l'AUDAB «Le vieillissement dans le Grand Besançon»,
- du recueil de la parole des habitants et des services au cours de réunions publiques et de groupes de travail ayant eu lieu en juin et septembre 2018,
- d'une consultation des retraités lors d'un atelier des Rendez-Vous de l'Âge, organisé le 13 novembre 2018.

2 - Le nouveau plan d'action Besançon, Amie des Aînés

Ce nouveau plan d'action :

- dresse le bilan de la première période,
- prend en compte la parole des habitants et des services,
- fixe les enjeux pour la poursuite de la démarche.

Besançon a fait le choix d'explorer toutes les thématiques proposées par l'OMS.

Pour garder au maximum une logique de transversalité, il est proposé de maintenir les 3 axes de travail définis en 2013.

Par ailleurs, la présentation des enjeux pour les années à venir est construite du point de vue de l'habitant. Il s'agit de mieux exprimer ce que le Bisontin ou la Bisontine souhaiterait pour bien vieillir dans sa ville.

Les axes de travail et les enjeux repérés sont les suivants :

Bien vivre ma ville au quotidien

L'orientation «bien vivre ma ville au quotidien» regroupe toutes les actions relatives à l'adaptation du cadre de vie à l'avancée en âge : l'environnement extérieur, les infrastructures, l'accessibilité, les modes de déplacement et l'habitat. Elle prend également en compte la question de la proximité des commerces et des services, dans une logique de quartiers favorables au vieillissement.

Les thématiques VADA étudiées sont principalement les suivantes : mobilité, espaces publics, habitat, autonomie.

✓ **Pouvoir se déplacer en toute sécurité**

La mobilité des aînés conditionne en grande partie leur autonomie et leur capacité à rester en lien avec leur entourage et leur ville. La mobilité s'entend ici au sens large et inclut tous les modes de déplacement, depuis le cheminement de proximité jusqu'à la qualité du transport en commun.

✓ **Habiter dans un espace favorable à l'avancée en âge**

La qualité de vie à domicile est un élément clé de l'avancée en âge : ses potentielles conséquences doivent être prévues dans l'adaptation du logement mais aussi dans le choix du quartier en fonction de ses espaces publics et de ses services de proximité pour permettre le maximum d'autonomie. Un parcours logement anticipé garantit le respect du choix de vie des personnes. Les outils domotiques peuvent être un plus.

✓ **Profiter de la ville en toute liberté**

L'activité physique et intellectuelle favorise le bien vieillir et le maintien de l'autonomie. L'offre de service en termes de loisirs, culture, sports qui s'adresse à tous les Bisontins profite également aux aînés. Faciliter l'accès à cette offre et encourager la pratique sportive et culturelle sont les conditions de cette intégration.

✓ **Bénéficier d'une offre de services pour vieillir sereinement**

La santé et le risque de perte d'autonomie sont des préoccupations accentuées avec l'avancée en âge : le territoire bisontin bénéficie d'une bonne couverture en termes d'offre de santé et de services à domicile. Les établissements d'hébergement se développent. Le maintien d'une offre variée et accessible à tous sécurise les aînés bisontins.

✓ **Vivre dans un territoire accessible aux personnes fragiles**

La démarche de mise en accessibilité est prévue par la loi et bien enclenchée à Besançon. Les aînés doivent connaître et utiliser les dispositifs de compensation des déficiences. Le cas échéant la mise en accessibilité doit prendre en compte les spécificités des déficiences liées à l'âge.

✓ **Rester en lien avec les autres**

Le passage à la retraite puis l'avancée en âge et ses conséquences modifient structurellement le lien de la personne avec les autres. Bien vieillir c'est donc aussi maintenir un rapport humain de qualité, pouvoir rester acteur de sa vie en tant que citoyen à part entière et être en capacité de s'engager et de conserver une utilité sociale reconnue de tous.

Les thématiques VADA étudiées sont principalement les suivantes : participation citoyenne, lien social, information, culture.

✓ **Prendre du temps pour donner, partager, transmettre**

Le temps de la retraite permet à de nombreux aînés de s'engager pour les autres, dans les associations, mais aussi dans le cadre familial ou à titre privé. La «génération pivot», qui est à la fois un soutien pour ses parents et ses enfants en est un exemple. Cette utilité sociale reste parfois peu reconnue.

✓ **Aller à la rencontre de l'autre**

Le lien social se transforme avec l'âge. La rupture des liens professionnels peut limiter la rencontre avec de nouvelles personnes. Rester curieux de l'autre et de ses différences permet de renforcer la cohésion sociale. Les rencontres intergénérationnelles et interculturelles peuvent favoriser le maintien du lien social et l'envie de rester ouvert à l'autre.

✓ **Rester citoyen jusqu'au bout de la vie**

L'engagement des retraités dans la vie citoyenne et associative est bien connu. Cependant pour certains, la fin de la vie active correspond à une mise en retrait. Cela peut être également le cas avec l'apparition de la dépendance. Encourager l'intérêt pour le débat public et citoyen ou l'envie de rester acteur de ses droits et devoirs peut favoriser l'estime de soi.

✓ **Disposer d'une offre de loisirs, culturelle et sportive accessible**

Si les jeunes retraités peuvent bénéficier de l'offre «de droit commun» présente sur le territoire, une attention particulière doit être portée aux personnes que la perte d'autonomie peut priver de l'accès à une pratique ancrée jusqu'alors dans leur vie quotidienne et souvent essentielle à leur bien vivre. La médiation culturelle, l'adaptation de l'offre, l'accompagnement à la pratique facilitent l'accès de tous à tout.

✓ **Même isolé, avoir accès à une relation humaine**

Si l'ensemble des aînés ne sera pas touché par la perte d'autonomie, les personnes empêchées dans leur mobilité peuvent souffrir d'isolement et de solitude, notamment à domicile. Les solidarités de proximité sont déjà un outil de la lutte contre l'isolement. Le repérage de ces personnes et leur accompagnement doit se développer.

S'informer et être informé

C'est une orientation majeure de la démarche Ville amie des aînés, qui conditionne la réussite des deux premiers : l'information destinée aux aînés doit être claire, lisible, complète, accessible dans son contenu et accessible dans sa recherche. La lutte contre la fracture numérique aussi bien administrative que sociale doit intégrer l'ensemble des actions. Les aînés souhaitent également être relais de l'information, ambassadeurs auprès des publics les plus éloignés de la vie de la cité.

Les thématiques VADA étudiées sont principalement les suivantes : information et communication bien que les 7 autres soient impliquées dans cet axe.

✓ **Bénéficier d'un lieu ressource sur l'accès aux droits et aux services**

Le CCAS de la Ville de Besançon a mis en œuvre une Maison des Seniors en 2009. Ce CLIC est en réseau avec l'ensemble des acteurs du vieillissement du territoire. La dématérialisation des démarches administratives met en difficultés de nombreux Bisontins. En lien avec la MSAP, l'accès aux droits doit être garanti pour tous.

✓ **Etre autonome ou accompagné dans l'usage des outils numériques**

Même si d'autres Bisontins sont concernés, il existe une réelle fracture numérique générationnelle. En effet, de nombreux aînés n'ont pas eu l'occasion de manipuler ces outils dans leur vie professionnelle ou privée antérieure. Des actions de formation adaptées à ce public doivent être mises en œuvre, sans oublier de maintenir un accompagnement pour les personnes trop éloignées de ces outils.

✓ **Devenir acteur de la diffusion de l'information utile aux aînés**

Les aînés souhaitent s'investir dans la diffusion de l'information : en effet, malgré les efforts de clarification et de diffusion d'une information, le contact humain est un vecteur important de la connaissance des actions mises en œuvre, notamment pour les publics les plus isolés. Des ambassadeurs bénévoles remplissent ainsi un rôle de relais de l'information dans d'autres villes.

✓ **Avoir accès à des outils de communication pertinents**

L'accès à l'information est un élément essentiel pour faciliter la vie quotidienne des aînés : les outils habituels ne parviennent pas systématiquement aux habitants ciblés. En fonction de la communication recherchée ; une articulation doit être trouvée entre radio, communication écrite, bouche à oreille, réseaux sociaux. Une adaptation aux éventuelles déficiences devra être recherchée : gros caractères, site internet adapté, etc.

✓ **Identifier l'action de la ville en direction des aînés**

La Ville de Besançon met en œuvre des moyens importants dans le cadre de la démarche VADA. Cette politique du vieillissement est nationalement reconnue (prix, visites d'autres villes, sollicitations d'expertise). Les Bisontins n'ont que peu de connaissance de cette démarche ambitieuse. Une communication spécifique et mobilisatrice doit être mise en œuvre.

Ce plan d'action qui regroupe 15 enjeux fera l'objet d'un travail approfondi avec les délégations concernées des 3 entités Ville - CCAS - CAGB pour une mise en œuvre opérationnelle sur la période 2018-2021 basée sur la construction partagée de fiches actions opérationnelles.

Par ailleurs, la Ville de Besançon renouvelle son adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Besançon à la démarche portée par l'OMS,
- de valider les 3 orientations et les 15 enjeux du plan d'actions Besançon, Ville Amie des Aînés.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A handwritten signature in blue ink, written over a circular seal. The seal features a central figure and the text "VILLE DE BESANCON" around the perimeter.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0